



COMMUNE DE RENNAZ

Conseil général

EXTRAIT

du procès-verbal 15 de la législature 2021-2026
de la séance ordinaire du Conseil général de Rennaz

du 4 décembre 2025

Présidence : Madame Stéphanie Luneau
21 conseillères et conseillers présents avec la Présidente

LE CONSEIL GENERAL DE RENNAZ

- vu le préavis municipal 35/2021-2026 relatif à la révision des statuts de l'association intercommunale EPUDEHL ;
- entendu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

1. d'approuver la modification de l'article 8 des statuts de l'association intercommunale d'EPUDEHL ;
2. sous réserve de leur approbation par les organes délibérants des autres communes membres de l'Entente intercommunale, de soumettre cette modification des statuts au Canton pour approbation.

Après lecture, les conclusions du préavis sont **refusées à main levée par 11 non, 6 oui et 2 abstentions**, telles que **présentées**.

Ainsi délibéré en séance du 04 décembre 2025.

